Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Conseiller Général

Michel BOYON
Président du CSA
Tour Mirabeau
39 43 Quai André Citroen
75739 PARIS CEDEX 15

Réf : SM /111207
V/Réf :

Paris, le 11 décembre 2007

Monsieur le Président,

La loi 2007 309 du 5 mars dernier, relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du future vous a confié l'établissement des modalités et du calendrier de l'extension de la TNT sur le territoire.

Le CSA s'est fixé un objectif minimal de 91% de la population par département à l'échéance fin 2011. Consultant votre site internet je me suis rendu compte que la programmation pour 2008 ne fait état que d'un seul réémetteur sur les 48, pour le département du Tarn (celui de Mazamet) et qu'aucun des 18 concernant en tout ou partie nombre de communes de ma circonscription n'est programmé.

Une telle situation me paraît profondément discriminante pour notre territoire, car à ce jour seul les usagers captant directement le Pic de Nore ou le Pic du Midi soit moins de 70% de la population du Tarn en général et largement moins d 'un sur deux dans certains cantons de la Montagne et du réalmontais bénéficient de ce service. De plus à titre d'exemple, je constate que l'agglomération albigeoise est couverte en totalité alors que c'est loin d'être le cas pour Castres surtout en l'attente du réémetteur de Burlats. Une telle iniquité est inacceptable. Ceci m'interpelle au plus haut point, car à l'échéance de fin 2011 on peut craindre que nombre de ces communes et celles desservies par leurs relais, voient s'interrompre le service de la télévision terrestre du fait de l'arrêt des émetteurs analogiques et de la non couverture des réémetteurs numériques.

Dans ce cadre, je vous informe que je partage donc pleinement et entièrement les préoccupations des élus de Montagne qui demandent que l'extinction de la diffusion analogique n'intervienne pas avant que toutes les infrastructures terrestres diffusant aujourd'hui la télévision analogique n'assurent la diffusion en télévision numérique terrestre, de manière à garantir à leurs usagers la même neutralité technologique, dans le choix de leur mode de réception, que celle dont bénéficient les administrés de zones urbanisées.

Permanence parlementaire : 3, Boulevard des Lices – 81 100 CASTRES ☎ 05.63.71.29.23 / Télécopie : 05 .63.59.82.71
Assemblée nationale : Bureau 85 06 – 233, bd. St Germain – 75 355 PARIS CEDEX 07 SP ☎ 01.40.63.17.62 / Télécopie : 01.40.63.17.63
Courrier électronique : **contact@philippe-folliot.fr** / ***Site Internet :*** **www.philippe-folliot.fr**

Enfin je vous demande que le calendrier pluriannuel pour le Tarn soit établi, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et les opérateurs, dans les meilleurs délais afin d'éviter aux usagers comme aux élus castrais, du réalmontais et de montagne des dépenses inutiles d'équipement.

Il va de soi que tout refus d'équipement du moindre relais sur les communes concernées, aurait des conséquences pour les usagers bien entendu mais aussi pour les collectivités (perte de la taxe professionnelle) et inquiétude pour la suite , quand ceux-ci servent de support à d'autres services d'intérêt général (Sécurité civile...)

En l'attende d'une réponse que j'espère très prompte visant à répondre à nos fortes inquiétudes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

NB/ Liste non exhaustive des réémetteurs de télévision analogique de la troisième circonscription du Tarn

Burlats: Castres-Roquecourbe
Lacaune
Plaisance-Curvalle
Burlats Sud
Murat sur Vèbre
Barre
Brassac
Moulin Mage
Viane
Espérausse Bel Air
Lacaze
Vabre
Paulinet
Escroux-Viane
Montredon-Labessonnie
Castelnau de Brassac
Saint Pierre de Trivisy
Espérausse

Permanence parlementaire : 3, Boulevard des Lices – 81 100 CASTRES ☎ 05.63.71.29.23 / Télécopie : 05 .63.59.82.71
Assemblée nationale : Bureau 85 06 – 233, bd. St Germain – 75 355 PARIS CEDEX 07 SP ☎ 01.40.63.17.62 / Télécopie : 01.40.63.17.63
Courrier électronique : **contact@philippe-folliot.fr** / ***Site Internet :*** **www.philippe-folliot.fr**

Permanence parlementaire : 3, Boulevard des Lices – 81 100 CASTRES ☎ 05.63.71.29.23 / Télécopie : 05 .63.59.82.71
Assemblée nationale : Bureau 85 06 – 233, bd. St Germain – 75 355 PARIS CEDEX 07 SP ☎ 01.40.63.17.62 / Télécopie : 01.40.63.17.63
Courrier électronique : **contact@philippe-folliot.fr** / ***Site Internet :*** **www.philippe-folliot.fr**